

REGLEMENT DE LA PISTE

1. Le Centre Mondial du Cyclisme décline toutes responsabilités en cas d'accident et/ou d'autres dommages. Il incombe aux utilisateurs de conclure les assurances nécessaires.
2. Tout utilisateur s'engage à respecter les lieux et le matériel éventuellement mis à sa disposition.
3. Tout utilisateur doit être en possession d'un vélo de piste (vélo sans freins, avec pignon fixe) équipé de pédales automatiques.
4. Le port du casque est obligatoire, les gants sont recommandés.
5. L'utilisation de la piste est autorisée uniquement en présence d'une personne responsable désignée par le Centre Mondial du Cyclisme (surveillant ou instructeur). Cette personne veille au bon déroulement des séances. L'utilisateur doit être attentif en tout temps aux remarques de la personne responsable et s'y conformer. Cette dernière ainsi que la direction du CMC se réservent le droit d'exclure un utilisateur en cas de non-respect du présent règlement ou en cas de comportement inapproprié.
6. Le nombre d'environ 50 cyclistes expérimentés simultanément sur la piste peut être atteint. Le surveillant ou l'instructeur peuvent en tout temps réduire l'accès de la piste s'ils le jugent nécessaire.
7. Le sens de conduite est le sens inverse des aiguilles d'une montre.
8. Avant de monter sur la piste, il est indispensable de s'assurer que cette dernière est libre et non dangereuse d'accès.
9. Tout dépassement s'effectue par la droite.
10. Tout changement de trajectoire se fait après avoir vérifié derrière soi (en tournant la tête sur la droite) que personne ne sera gêné.
11. Le passage de relais se fait au bout d'une ligne droite, en entrée de virage. Ainsi le premier coureur monte automatiquement en s'écartant sur la droite, alors que les autres passent en-dessous sans changer de trajectoire. Avant de passer le relais, le relayeur regarde systématiquement en arrière par-dessus son épaule droite si la voie est libre puis fait un signe du coude du côté droit et s'écarte (sur la droite) en s'assurant qu'il n'existe aucun danger. Si la voie n'est pas libre, il ne passe pas le relais et garde sa trajectoire.
12. Toute sortie de piste s'effectue après avoir vérifié derrière soi que personne ne sera gêné, en s'approchant de la côte d'azur et en libérant rapidement la piste. La zone de sécurité (sous la côte d'azur) doit être évacuée au plus vite. Le stationnement n'y est pas autorisé.
13. Il est indispensable d'adapter une vitesse conséquente dans les virages en fonction de la pente de la piste, afin d'éviter de glisser.
14. Le coureur qui mène un peloton choisit sa trajectoire. Le coureur suivant suit la trajectoire et ainsi de suite.
15. Lorsqu'un coureur veut quitter la colonne alors qu'il se trouve au milieu de cette dernière, il s'assure en tournant la tête vers la droite que personne n'arrive à l'arrière, il avertit bien à l'avance les suivants avec le coude ou la main et sort par la droite lorsque la piste est libre.
16. Une grande concentration est de rigueur, afin de savoir ce qui se passe autour de soi et de pouvoir réagir rapidement à chaque situation.
17. Il est interdit de rouler à deux ou plusieurs coureurs de front.
18. Il est interdit de discuter sur la piste.
19. Il est interdit de cracher, de se moucher, de boire et de manger sur la piste, y compris sur la bande de sécurité.
20. L'utilisation d'écouteurs (type MP3) est interdite sur la piste.

La Direction du Centre Mondial du Cyclisme
Aigle, le 25.01.2017